

Demande de rente de vieillesse à l'âge de référence après une anticipation



1. Identité

1.1 Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

1.2 Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

1.3 Date de naissance

jj, mm, aaaa

1.4 Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

1.5 Sexe

masculin féminin

Courriel

Si le formulaire est rempli par un(e) représentant(e), veuillez indiquer l'adresse du représentant.

1.6 Des changements concernant votre situation personnelle (état civil, adresse, etc.) sont-ils intervenus depuis votre demande de rente de vieillesse anticipée

oui non

Remarque :

Si oui, veuillez indiquer les modifications correspondantes dans les annexes 1, 2 et 3, et joindre les pièces justificatives correspondantes.

2. Domicile et activité lucrative à l'étranger

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré(e).

2.1 Étiez-vous domicilié/e à l'étranger pendant la période d'anticipation ?

oui non

Si oui:

de

mm, aaaa

à

mm, aaaa

Etat

2.2 Avez-vous travaillé en dehors de la Suisse pendant la période d'anticipation ?

oui non

Si oui:

| | |
|--|----------------------|
| de | à |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| mm, aaaa | mm, aaaa |
| Genre d'activité | Etat |
| <input type="radio"/> une activité lucrative dépendante <input type="radio"/> une activité lucrative indépendante | <input type="text"/> |
| de | à |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| mm, aaaa | mm, aaaa |
| Genre d'activité | Etat |
| <input type="radio"/> une activité lucrative dépendante <input type="radio"/> une activité lucrative indépendante | <input type="text"/> |

2.3 Votre partenaire a-t-il/elle été domicilié/e hors de Suisse pendant la période d'anticipation ?

oui non

Si oui :

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| de | à | Etat |
| mm, aaaa | mm, aaaa | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

2.4 Votre partenaire a-t-il/elle travaillé en dehors de la Suisse pendant la période d'anticipation ?

oui non

Si oui :

| | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| de | à | Etat |
| mm, aaaa | mm, aaaa | |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

3. Retraite flexible

3.1 Souhaitez-vous percevoir la totalité du pourcentage de rente que vous n'avez pas perçu de manière anticipée, une fois atteint l'âge de référence (65 ans*) ?

oui non

* Pour les femmes nées en 1960, 1961, 1962 et 1963, les règles suivantes s'appliquent :

| Année de naissance | Âge de référence |
|--------------------|------------------|
| 1960 | 64 |
| 1961 | 64 et 3 mois |
| 1962 | 64 et 6 mois |
| 1963 | 64 et 9 mois |

si non,

3.2 Quel pourcentage de la rente de vieillesse souhaitez-vous percevoir à partir de l'âge de référence (65 ans*) en plus du pourcentage déjà perçu de manière anticipée ?

Indiquez une valeur jusqu'à 80 % maximum de la rente de vieillesse entière ou le montant que vous souhaitez percevoir.

| | |
|----------------------|----------|
| <input type="text"/> | CHF |
| % | par mois |

Remarque :

Le montant indiqué ci-dessus a une valeur indicative.

Si vous avez perçu un pourcentage de la rente de vieillesse de manière anticipée, seul le pourcentage restant peut être ajourné. Ce pourcentage doit être d'au moins 20 % de la rente de vieillesse à laquelle vous avez droit.

Le pourcentage de la rente de vieillesse doit être ajourné d'un an au moins et de cinq ans au plus. Vous trouverez de plus amples renseignements à ce sujet dans le mémento 3.04 – Flexibilisation de la retraite.

4. Vos employeurs

Veillez indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse, durée d'engagement) auprès desquels vous avez exercé une activité lucrative **durant la période d'anticipation**.

Employeur

Nom, rue, NPA, Lieu

de

mm, aaaa

à

mm, aaaa

5. Employeurs du partenaire

Veillez indiquer **tous** les employeurs (nom, adresse et durée d'engagement) auprès desquels votre partenaire a exercé une activité lucrative **durant la période d'anticipation**.

Employeur

Nom, rue, NPA, Lieu

de

mm, aaaa

à

mm, aaaa

Annexe 1 Identité

Etat civil

depuis

jj, mm, aaaa

Existait-il un partenariat enregistré avant le mariage ?

- oui
 non

Date de l'enregistrement du partenariat

jj, mm, aaaa

Annexe : preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage

Adresse

Rue

no

NPA

Localité

Téléphone / Portable

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis :

jj, mm, aaaa

Lieu d'origine / Canton

Existe-t-il une curatelle ?

- oui non

Si oui :

Nom et adresse du curateur

Nom, rue, NPA, lieu

Siège de l'autorité de protection de l'adulte

Nom, rue, NPA, lieu

A joindre : Copie de l'acte de nomination du curateur et la description des obligations et des tâches

Annexe 2 Données personnelles du conjoint/de la conjointe ou du partenaire enregistré/de la partenaire enregistrée

Dans ce formulaire, le terme « partenaire » désigne aussi bien le conjoint ou la conjointe que le ou la partenaire enregistré(e).

Nom

indiquer aussi le nom de célibataire

Tous les prénoms

le prénom usuel en majuscules

Date de naissance

jj, mm, aaaa

Est-ce que le/la partenaire a un no AVS ?

- oui
 non

Numéro AVS

13 chiffres, inscription sans points et espaces.

Le numéro AVS figure aussi sur la carte suisse d'assurance-maladie.

Adresse

Rue, no

NPA, Localité

Téléphone / Portable

Courriel

Nationalité

Nationalité

Citoyenneté suisse depuis

Lieu d'origine / Canton

jj, mm, aaaa

Annexe 3 Enfants

Droit à une rente pour enfant

Le droit à une rente pour enfant dure jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans révolus. Pour les enfants de plus de 18 ans qui suivent une formation, le droit subsiste jusqu'à la fin de la formation, mais au plus tard jusqu'à leur 25e année. Il convient alors de joindre le contrat d'apprentissage ou une attestation de l'établissement d'enseignement avec l'indication du début et de la fin probable de la formation.

Une attestation de formation doit également être jointe pour la durée de l'ajournement.

Remarque :

Veillez indiquer les noms de tous ces enfants, même de ceux qui ont plus de 16 ans, qui sont adultes ou qui sont décédés.

| | |
|---|--------------------------------|
| Nom | Prénom |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Date de naissance | Ev. date du décès |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| jj, mm, aaaa | jj, mm, aaaa |
| Statut | de la / du partenaire |
| <input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli | <input type="text"/> |
| Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques | nom, prénom, date de naissance |
| Qui détient l'autorité parentale ? | |
| <input type="radio"/> autorité parentale conjointe <input type="radio"/> la mère <input type="radio"/> le père | |

| | |
|---|--------------------------------|
| Nom | Prénom |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Date de naissance | Ev. date du décès |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| jj, mm, aaaa | jj, mm, aaaa |
| Statut | de la / du partenaire |
| <input type="radio"/> propre enfant <input type="radio"/> enfant du partenaire <input type="radio"/> enfant recueilli | <input type="text"/> |
| Les enfants adoptés sont assimilés aux enfants biologiques | nom, prénom, date de naissance |
| Qui détient l'autorité parentale ? | |
| <input type="radio"/> autorité parentale conjointe <input type="radio"/> la mère <input type="radio"/> le père | |

Annexes

Pieces jointes à la demande :

- Copie de l'acte de nomination du curateur
- Copie de la description des obligations et des tâches du curateur
- Procuration pour le représentant (original)
- Pour les parents non mariés, copies de la déclaration d'autorité parentale conjointe et de la convention concernant l'attribution des bonifications pour tâches éducatives
- Attestations de formation, d'établissements d'enseignement et d'employeurs pour les enfants en formation (copies)
- Attestations d'activité lucrative à l'étranger permettant de connaître les périodes de cotisation aux assurances sociales étrangères (certificats de travail et fiches de salaire) (copies)
- Dispositif de jugement de divorce ou de séparation avec attestation de l'entrée en force, convention de divorce ou de séparation approuvée par un juge, acte de naissance des enfants, certificat de vie, acte de décès (copies)
- Preuve de la conversion du partenariat enregistré en mariage
- Pour les enfants, joindre une copie du livret de famille, du certificat de famille ou de l'acte de naissance
- Autre